



REGLEMENT DE LA MEYRIOTE 17 octobre 2020

Tout participant, en s'inscrivant aux épreuves de la Meyriote, s'engage à respecter le présent règlement et les différents points cités ci dessous:

1- L'organisation Bol d'Air se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

2- La Meyriote se déroule dans un milieu naturel. Tout participant doit le respecter et notamment ne pas jeter ses détritux, ne pas crier sans raison et suivre scrupuleusement le balisage mis en place.

3- Règlement du trail

Départ 19h: 1 boucle de 5 km ou 10 & 20 kms

5 kms : réservé aux 12-15 ans (possibilité d'associer un parent/un enfant)

10 kms : à partir de 16 ans (autorisation parentale pour les mineurs)

20 kms : à partir de 18 ans

4- Ravitaillements uniquement liquides proposés par l'organisation :

- 5 km : 2.5 km
- 10 km : 2 ravitos : 1 au 5^{km} et 1 à l'arrivée
- 20 km : 1 supplémentaire au 15^{ème} km

5- Les participants sont dans l'obligation d'aider toute personne en danger et de faire prévenir l'organisation au point de contrôle le plus proche.

6- Le dossard ou chasuble est obligatoirement porté du départ à l'arrivée afin que le numéro soit bien visible. Tout vêtement rajouté le laisse apparent en permanence.

7- Matériel obligatoire :

Eclairage OBLIGATOIRE & gilet jaune recommandé.

La lampe frontale est préférable à la torche. Les bandes réfléchissantes sont conseillées.

8- Le respect du code de la route est OBLIGATOIRE dans les portions de route empruntées ou croisements de route.

9- En cas d'abandon, signalez votre arrêt au 1er commissaire de parcours que vous rencontrez et remettez lui votre dossard afin qu'il le signale à l'organisation.

10- Un classement scratch & classement distincts

- Mixtes toutes catégories
- Femmes toutes catégories
- Jeunes moins de 18 ans

En raison des conditions sanitaires, le classement se fera par le biais d'un doigt SI (spécifique CO) et les départs pourraient être donnés par vague de 10 à 20 coureurs si les préconisations nous le demandent.

Prévoir un chèque de caution (50 €) ou pièce d'identité pour le prêt de ce doigt.

L'organisation est couverte par une police d'assurance en responsabilité civile (MAAF)

Chaque participant doit être assuré personnellement. Les licenciés le sont obligatoirement par le biais de leur licence. En cas d'accident, il revient à l'intéressé de faire sa déclaration :

Au près de son assureur et dans les délais impartis
Bol d'Air décline toute responsabilité en cas de vol

Conditions d'admission:

- ✓ La photocopie de la licence en cours de validité avec apposition du certificat médical est suffisante pour les licenciés des fédérations sportives suivantes FFTRI, FFCO, FFA.
- ✓ Pour tous les autres et les non licenciés, un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire.
- ✓ Autorisation parentale pour les mineurs sur l'épreuve de 10 km.

Montant d'inscription:

TRAIL

Les inscriptions se font par le biais du lien suivant

<https://organisateur.engage-sports.com/>

Frais d'inscription compris dans le montant d'inscription.

5 Kms Jeunes: 6 € 1 parent / 1 enfant: 12 €

10 kms : 11 € (+ 3 € sur place)

20 kms : 13 € (+ 3 € sur place)

MARCHE

5 € (uniquement sur place)

Parcours et horaires:

Le parcours vallonné est composé de plus de 90 % de chemins et sentiers.

- Trail : 5.3 km ; D+ 137m / 10 km ; D+ 275m / 20 km; D+ 550m
- Horaires: dép 18h30 (en masse ou par vagues en fonction des directives préfectorales).

Marche:

Une marche de 5 & 10 km est prévue sur les mêmes parcours à 16h30

Un ravitaillement est prévu sur le parcours

Prix d'inscription: 5 €.

Ouverture des inscriptions à 16h.